

ENTRETIEN DES 300 KM DE ROUTES DE NOTRE COMMUNE

Notre commune, depuis sa fusion, a hérité d'un réseau routier impressionnant de près de 300 kilomètres, s'étendant à travers des zones urbaines et extra-urbaines. La gestion efficace de ce réseau est essentielle pour garantir la sécurité des usagers, faciliter la circulation et maintenir la qualité de vie des habitants. Pour ce faire, un entretien régulier et méthodique est nécessaire qui commence par une évaluation précise de l'état des routes.

Cartographie et évaluation des tronçons

Chaque année, une équipe dédiée sillonne la commune pour cartographier l'ensemble des tronçons routiers. Cet exercice est crucial, car il permet d'établir une cartographie visuelle des routes.

Cette classification est essentielle pour prioriser les interventions. Par exemple, une route marquée en rouge nécessite une attention immédiate, tandis qu'une route verte peut nécessiter un entretien préventif à long terme. En plus de la cartographie, une description des défauts est établie pour chaque tronçon, identifiant des problèmes spécifiques tels que la perte de gravillon ou des ornières.

Analyse des besoins d'intervention

Après cette cartographie, une analyse approfondie des données recueillies permet de définir une stratégie d'intervention. Cette analyse prend en compte non seulement l'état des routes, mais aussi leur importance stratégique et leur niveau de fréquentation. Les routes les plus utilisées et les plus critiques pour la circulation sont priorisées, garantissant ainsi que les ressources soient allouées là où elles sont le plus nécessaires.

Méthodes de réparation des routes

Une fois les tronçons identifiés et priorisés, il est essentiel de choisir la méthode de réparation adéquate. Voici les différentes options disponibles, en fonction de la gravité des dégâts :

1. Dégâts légers

Pour les fissures légères et les problèmes mineurs, un gravillonnage est souvent la solution choisie.

- Coût: Fr. 4.- par m² / Durée de vie: 2 à 3 ans.
- Avantages: coût très abordable.
- Inconvénients: ce type d'entretien peut poser des problèmes dans les villages, car la visoline peut coller aux chaussures des habitants.

2. Dégâts moyens

Lorsque les dégâts sont plus importants, un enrobé coulé à froid est utilisé pour combler les ornières allant jusqu'à 10 cm.

- Coût: Fr. 18.- par m² / Durée de vie: environ 10 ans.
- Avantages: séchage rapide, ce qui minimise les désagréments pour les usagers.
- Inconvénients: la remise à niveau des grilles et regards peut être nécessaire dans les localités, ce qui complique parfois l'intervention.

3. Mesures mi-lourdes

Pour des réparations plus significatives, un reflachage de la surface en enrobé à chaud est envisagé.

- Coût: Fr. 60.- par m² / Durée de vie: 10 ans.
- Avantages: permet un chantier rapide avec un travail effectué à la finisseuse, que ce soit en milieu urbain ou rural.
- Inconvénients: perturbations de circulation.

4. Mesures lourdes

Enfin, pour les routes gravement endommagées, des mesures lourdes sont mises en œuvre. Cela implique un égrappage de l'ancienne chaussée, une mise à niveau de la grave, suivie de la pose d'un enrobé de 10 à 12 cm, ainsi que l'installation de bordures ou de pavage.

- Coût: entre Fr. 120.- et 140.- par m² / Durée de vie: environ 12 ans.
- Avantages: cette méthode permet une remise à neuf complète de la chaussée, garantissant une meilleure durabilité.
- Inconvénients: le coût élevé peut représenter un frein, nécessitant une planification budgétaire rigoureuse.

CULTURE

JACQUES MINALA

Né en 1940 au Tessin, Jacques Minala est un artiste autodidacte aux multiples talents : dessinateur, graveur, peintre et sculpteur. Ses œuvres ont été exposées en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis, ainsi que dans de nombreuses galeries en Suisse. Il a également réalisé plusieurs vitraux, notamment pour la chapelle de La Vue-des-Alpes et l'église de Saint-Sulpice. Il explore inlassablement ses infinies variations, les superposant avec subtilité pour révéler une vie intérieure vibrante dans ses œuvres. Il puise son inspiration dans les paysages, les saisons et les moments de la journée. •



(17/24)

Conclusion

L'entretien des 300 km de routes communales est un processus complexe qui nécessite une planification minutieuse et une exécution rigoureuse. Grâce à une évaluation régulière de l'état des routes et à une méthodologie adaptée pour chaque type de dégradation, nous pouvons garantir que notre réseau routier reste sûr et fonctionnel pour tous les usagers.

En investissant dans l'entretien de ses routes, la commune contribue non seulement à la sécurité des usagers, mais également à la qualité de vie des habitants. La route est un élément vital de notre infrastructure et son entretien est un engagement envers notre communauté. La collaboration entre les différents services communaux et l'implication des citoyens sont essentielles pour assurer la pérennité de notre réseau routier. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que nos routes restent en bon état pour les générations à venir.

ANNONCES

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ? Consultez nos offres d'emploi sous

Facebook - LinkedIn - NEMONews - www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Couvet – Rue Saint-Gervais 33
Môtiers – Rue de la Bergerie 10
Boveresse – La Verpillère 13
Couvet – Grand-Rue 26a
Couvet – Rue des Îles 6
Couvet – Les Grands-Marais 303
Travers – La Presta
Travers – Le Loclat 6

DATES LIMITES OPPOSITION

23 septembre 2024
23 septembre 2024
30 septembre 2024
30 septembre 2024
30 septembre 2024
30 septembre 2024
30 septembre 2024
30 septembre 2024

TAILLE DES HAIES, DES BRANCHES D'ARBRES

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et les haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur. Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4,5 m doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquant la signalisation

Les haies en bordure de la voie publique ne doivent pas dépasser la limite de la parcelle et doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation. Les bornes hydrants seront accessibles en tout temps.

Un délai, échéant au 30 septembre 2024, est imparti aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais •